



Réf. Farde e-Assemblées : 2348379

N° OJ : 70

Projet d'Arrêté - Conseil du 07/09/2020

Objet : Nouveau Plan d'action carsharing.- Horizon 2021.

Le Conseil communal,

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 21 mars 2013, mis à jour le 6 février 2019, fixant les modalités d'utilisation des places de stationnement réservées en voirie aux opérateurs de véhicules à moteur partagés (cf annexe) ;

Vu que la mise à jour de l'arrêté en 2019 prévoit les principaux aspects repris précédemment dans une convention tripartite ; celle-ci devient dès lors caduque ;

Vu la dernière version du plan d'action carsharing de la Ville approuvé au collège en date du 18.04.2019 et au conseil en date du 29.04.2019 ;

Considérant la volonté de la Ville d'étendre le plan d'action ;

Considérant que depuis février 2020, un nouvel opérateur, Getaround, a été agréé par la Région et souhaite des emplacements sur le territoire de la Ville de Bruxelles ;

Considérant que les demandes de Getaround ont été soumises à Cambio et Zencar mais que ces opérateurs ne souhaitent pas d'extensions à court terme ;

Considérant les 12 implantations proposées ont été approuvées par Getaround et le Gt Mobilité mais n'ont pas pu faire l'objet d'une visite de terrain vu la crise sanitaire actuelle (COVID 19) et que des ajustements ne sont pas à exclure ; cf propositions reprises dans la note jointe et au développement du Plan d'Action Carsharing de la Ville de Bruxelles à l'horizon 2021 ;

Considérant que ces propositions seront soumises à la validation de l'Administration régionale (Bruxelles Mobilité) et à l'Agence de stationnement ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article unique : adopter le nouveau Plan d'Action Carsharing de la Ville de Bruxelles à l'horizon 2021.

Annexes :

[Note PAC Fr \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)

[Note implantation FR \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)

[Plan \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)

